

6^e édition

« Quand on apprend, le moindre progrès est une victoire »

JOURNEE NATIONALE D'ACTION Contre l'illettrisme

Du 8 au 15 septembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

Contact

Céline JEROME

Chargée de mission régionale Illettrisme

0596 71 21 86 – 0696 05 53 74

“
Agir ensemble
contre
l'illettrisme
”



Illettrisme info service

0 800 11 10 35

Service & appel
gratuits

SOMMAIRE

Présentation de l'action	p3
Illettrisme... quelques définitions	p4
Contexte régional avec les chiffres clés	p5
Les acteurs institutionnels de la lutte contre l'illettrisme	p6
La labellisation	P9
Les actions labellisées en Martinique	P10



JOURNÉES NATIONALES D'ACTION contre l'Illettrisme

Du 8 au 15 septembre 2019



Du 8 au 15 septembre 2019 se tiendra la 6ème édition des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI).

Ces journées existent depuis 2014, après que la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande cause nationale en 2013. Il s'agit de s'emparer de la date du 8 septembre, Journée internationale de l'alphabétisation de l'UNESCO, pour rassembler pendant une semaine, des manifestations qui donnent à voir l'action conduite dans notre pays pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Dans notre société où l'écrit est omniprésent, où le recours au numérique est généralisé, **7 % de nos concitoyens** âgés de 18 à 65 ans se trouvent en situation d'illettrisme après avoir pourtant été scolarisés en France.

Au quotidien, ces 2 500 000 personnes ne parviennent pas à être autonomes dans des situations très simples de la vie quotidienne : comprendre une consigne au travail, lire une recette de cuisine, comprendre les clauses d'un contrat, effectuer des démarches administratives en ligne, etc....

Cette dynamique collective est fédérée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et associe tous ceux qui ont une part à prendre pour prévenir et agir face à l'illettrisme. Elle permet de susciter une prise de conscience sur le sujet de l'illettrisme, de mieux informer sur les solutions de proximité pour aider les personnes concernées à faire le premier pas.

La campagne nationale 2019 s'intitule :

« Quand on apprend, le moindre progrès est une victoire »



Elle met à l'honneur les victoires face à l'illettrisme, les parcours partagés et valorisés à travers des portraits et autour de mots clés : « Vainqueur », « Battante », « Champion », « Gagnant », « Conquérante ». En effet, face à l'illettrisme, oser réapprendre peut-être un défi et la reconnaissance montrée à ces personnes peut leur permettre d'aller plus loin.

Les premiers pas et les petites victoires qui jalonnent le parcours de ceux qui s'engagent dans une formation de base.



Lutter contre l'illettrisme c'est permettre à des personnes qui toutes parlent le Français et qui ont été scolarisées dans notre pays de réacquérir les bases indispensables, en lecture, écriture, calcul qu'elles ont mal acquises ou oubliées.

Il est nécessaire en effet d'expliquer aux personnes concernées et à leur entourage qu'il n'existe aucune fatalité, que des solutions de proximité sont à leur portée et qu'elles peuvent réapprendre à lire, écrire, compter, quel que soit leur âge.

QUELQUES DEFINITIONS...

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle et se mettre d'accord sur les mots.



Pour bien comprendre la réalité des personnes concernées par l'illettrisme et leur apporter les solutions appropriées, il est indispensable d'appréhender les différentes situations grâce à des définitions simples et claires pour cesser de confondre illettrisme, analphabétisme et situation d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme

Alphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants en France qui ne parlent pas la langue, on parle de FLE.

Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

L'ILLETTRISME EN MARTINIQUE

Pour ce qui concerne la Martinique, l'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)¹ menée par l'Insee en 2014 fait ressortir que **13% des personnes de 16 à 65 ans résidant en Martinique sont en situation d'illettrisme**. Elles sont 19% à rencontrer des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit : lecture de mots, production de mots, compréhension d'un texte simple.

En France, sur un champ plus restreint (les 18 à 65 ans), la part des personnes en situation d'illettrisme recule aussi de deux points contre quatre points pour les personnes en difficulté avec l'écrit.

La baisse du taux d'illettrisme est effective, malgré le vieillissement de la population sur la période. L'âge moyen des Martiniquais de 16 à 65 ans est passé de 39 ans à 43 ans en 2016.

L'objectif de l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) est de mesurer le niveau de compétence des 16 à 65 ans à l'écrit, à l'oral et en calcul à partir d'exercices permettant d'évaluer leur capacité à se servir de ces outils dans leur vie quotidienne.

Selon cette enquête et comparativement aux autres Domiens, les Martiniquais sont plus à l'aise à l'écrit.

Les performances à l'écrit, en compréhension orale et en calcul selon les zones géographiques (en %)

	Martinique 2014	Hexagone 2011	Guyane 2011	La Réunion 2011	Mayotte 2012
En difficulté à l'écrit	19	12	27	30	44
En situation d'illettrisme	13	7	20	23	33

Champ : Personnes primo-scolarisées en France de 16 à 65 ans.

Source : Insee, enquêtes Information et vie quotidienne, 2011, 2012 et 2014.

Quelques chiffres clés :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté face à l'écrit que les femmes : 17% contre 10% pour les femmes.
- 22% des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- 10% des actifs occupés sont en situation d'illettrisme
- Les jeunes sont proportionnellement moins en difficulté à l'écrit que les personnes plus âgées : 5% des 16-26 ans contre 19% des 55-65 ans.
- Selon la catégorie sociale, on constate que 38% des ouvriers non qualifiés sont en situation d'illettrisme, 22% sont des employés non qualifiés.
- Les cadres et professions intellectuelles comptent peu de personnes en grande difficulté face à l'écrit ainsi que les employés qualifiés.
- Le taux d'illettrisme des agriculteurs, artisans et commerçants et chefs d'entreprise est de 14%, proche de la moyenne régionale.

¹Insee Dossier Martinique N°8 - Amélioration sur le front de l'illettrisme (Mars 2018)

- Les habitants du Nord de la Martinique sont plus souvent en difficulté que les autres :
 - 23% pour le Nord-Atlantique
 - 20% pour le Nord-Caraïbes
 - 10% pour le Centre et le Sud

Dans l'enquête relative au recensement de la population, on peut noter qu'une baisse de la population Martiniquaise se confirme en 2013 avec un solde naturel affaibli par le vieillissement de la population. La pyramide des âges se creuse dans la tranche des 20-40 ans avec un déficit de jeunes adultes, une forte hausse des personnes vivant seules ainsi qu'une forte diminution de la taille des ménages. Ces éléments ont un impact sur le taux global de personnes en situation d'illettrisme dénombrées en 2014.

En 2015, dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, 19,5 % des jeunes reçus sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, la moyenne nationale est de 4,3 %.

En Martinique, l'illettrisme reste un problème trop souvent sous-estimé parce qu'invisible et encore tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées. Il est synonyme de gêne, de dépendance et parfois de honte. Pourtant des solutions existent et il est possible de réapprendre quel que soit son âge.

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



AU NIVEAU NATIONAL

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. C'est un vaste réseau de partenaires qui travaillent ensemble.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Mesurer : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outiller : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

- **La Préfecture,**
- **La Mission régionale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme,**
- **La Collectivité Territoriale de Martinique,**
- **Le Centre Ressources Illettrisme Martinique.**

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu :

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre.
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Egalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.

Cette mission a permis l'élaboration de trois générations de Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Le 4ème plan régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui peuvent agir en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur le dernier trimestre 2019. L'objectif principal est de faire reculer le nombre de personnes concernés par l'illettrisme.

- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics.

Elle précise que « **la Région a la responsabilité de garantir l'accès de toute personne à la formation professionnelle et qu'elle est compétente vis-à-vis de tous les publics, y compris ceux relevant jusque-là de la compétence de l'Etat** ». Il s'agit donc des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

- **La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** se décline autour de trois grands axes dont le 1^{er} porte sur une nouvelle société de compétences avec des mesures visant à responsabiliser l'ensemble des parties sur la co-construction de parcours de formation individualisés visant la certification et la qualité.

La Mission régionale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme

Un chargé de mission régional, nommé conjointement par le Préfet de Région et l'ANLCI, avait pour mission première de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'assurer l'interface entre ce Comité et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Les principales missions du chargé de mission sont les suivantes :

- Impulser, animer et coordonner les actions et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme
- Etre l'interlocuteur des services déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme
- Préparer, piloter et animer le comité technique et les commissions thématiques
- Coordonner l'offre d'appui aux acteurs sur les territoires
- Coordonner l'information et la communication sur le plan régional.

La Collectivité Territoriale de Martinique

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 « Formation Professionnelle, emploi et démocratie sociale », la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a en charge la mise en œuvre, avec l'appui technique du Centre Ressources Illettrisme de l'AGEFMA, des nouvelles compétences en matière de formation des publics à la recherche d'un emploi qui ne maîtrisant pas les savoirs et compétences de base.

Le Centre Ressources Illettrisme Martinique (CRI)

Le Centre Ressources Illettrisme est un espace d'animation qui organise son activité autour de 3 missions principales :

- L'information pour tout public
- Une mission d'animation et d'appui technique
- La capitalisation et la diffusion de ressources documentaires et pédagogiques

Il contribue par ailleurs à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.



LA LABELLISATION

TOUT ACTEUR PEUT SE LANÇER...

L'engagement de tous est essentiel pour faire connaître cette dynamique, donner la parole à ceux qui sont concernés par l'illettrisme en France, porter un coup de projecteur en direction de ceux qui proposent des solutions de formation, de remédiation sur les territoires, qui portent des opérations d'information, de sensibilisation, et pour changer ensemble de regard sur ce phénomène.

L'attribution du label « **Agir ensemble contre l'illettrisme** » est accordé par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) et peut concerner une manifestation, une opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structures, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation d'une production, ..., opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats - et qui propose un espace, une intervention, un stand, une mise en lumière sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Un site dédié pour obtenir les informations utiles, déposer une demande de labellisation, découvrir le programme, télécharger les ressources...

www.illettrisme-journees.fr

Ouverture en mars 2018



The screenshot shows the website interface. On the left, there is a map of France with several red location markers. On the right, under the heading 'LE PROGRAMME', there is a list of events with dates and titles. The events listed are: 'ATELIER ESCRITURE POUR LES ENFANTS' (20-21 JANV 2018), 'BATELIERER LE NUMERIQUE' (26-28 JANV 2018), 'SAVOIR BIEN SE PRESENTER' (10-11 JANV 2018), and 'TRAVAILLER EN ENSEMBLE' (11-12 JANV 2018).

On peut également proposer des informations, des ressources, des présentations d'initiatives ou de donner la parole aux acteurs et/ou aux personnes concernées par l'illettrisme



LES JOURNÉES NATIONALES d'Action contre l'illettrisme Du 8 au 15 Septembre 2019



« Quand on apprend, le moindre progrès est une victoire »

LES ACTIONS LABELLISEES EN MARTINIQUE

Date	Intitulé action	Organisateur	Lieu
1 Du 9 au 13 septembre	Les matinées du Sud de lutte contre l'illectronisme	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD Patrice PERCY patrice.percy@espacesud.fr Tél. 0696 56 67 62	Ducos Sainte-Luce Diamant Anses d'Arlet Ducos
2 Du 9 au 13 septembre	Agissons contre l'illettrisme	LYCEE PROFESSIONNEL DE LA TRINITE Naomie PANDOR pandornaomie@yahoo.fr Tél. 0696 80 95 02	La Trinité
3 9, 12 et 13 septembre	Ciné-débat : Illettrisme et accès au droit	CDAD 972 (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Martinique) Micheline VIRGAL Tél. 0596 48 42 44	Schoelcher Fort-de-France Lamentin Ducos
❖ <i>Lundi 9 à 8h30 : Discours d'ouverture de la Sous-préfète, Déléguée à l'Egalité, à l'Emploi et à la Cohésion Sociale</i>			
4 9 septembre	Journée portes ouvertes	AGES FORMATION Alain KOUNOUGOUS formations.ages@numericable.fr Tél. 0696 03 38 69	Fort-de-France
5 Du 9 au 13 septembre	Ateliers et jeux sur le budget et le compte bancaire	IEDOM-Mission Locale Nord Hervé LOUIS-JEAN hervé.louis-jean@iedom-martinique.fr Tél. 0596 59 44 61	Le Robert
6 11 septembre	Atelier et jeux sur le budget et le compte bancaire	IEDOM-Ecole de la 2 ^{ème} chance Sud Hervé LOUIS-JEAN hervé.louis-jean@iedom-martinique.fr Tél. 0596 59 44 61	Rivière-Salée
7 9 septembre	La lutte contre l'illectronisme : la sensibilisation des agents des services techniques au services publics en ligne	CNFPT Corinne VALENTIN corinne.valentin@cnfpt.fr Tél. 0696 21 25 06	Fort-de-France
8 9 septembre	A mon livre ! Lecture et causerie avec un auteur et son œuvre	CNFPT Corinne VALENTIN corinne.valentin@cnfpt.fr Tél. 0696 21 25 06	Fort-de-France

	Date	Intitulé action	Organisateur	Lieu
9	Du 9 au 13 septembre	Conférence-débat : Agir ensemble contre l'illettrisme	CROIX-ROUGE (CFP) Stéphanie BARAL cdfp.martinique@croix-rouge.fr Tél. 0596 50 72 33	Fort-de-France
10	10 septembre	Remise de prix : « Quand on apprend, le moindre progrès est une victoire »	UNIFORMATION-URSIAE-CIVIS Miguelle SIVATTE msivatte@uniformation.fr Tél. 0696 45 13 83	Lamentin
<i>❖ Remise de prix en présence de la Sous-Préfète, Déléguée à l'Égalité, à l'Emploi et à la Cohésion Sociale</i>				
11	10 septembre	La dictée du soir	PLAISIR D'ENFANT Louise-Marie FORTAS louisemarie.fortas@gmail.com Tél. 0696 23 59 20	Fort-de-France
12	11 septembre	Avec les rébus, luttons en famille contre l'illettrisme	KARAYB UNITY Régine MESLIEN assounitymatnik@gmail.com Tél. 0596 96 37 06	Fort-de-France
13	11 septembre	Pas à pas, sans perdre confiance	MAISON DUCOSSAISE DU SAVOIR Christiane LE VOUR'CH mds.illettrisme@gmail.com Tél. 0596 60 22 58	Ducos
14	12 septembre	Illettrisme et si on en parlait ? Repérer pour mieux accueillir et accompagner	CDAD 972 (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Martinique) Micheline VIRGAL Tél. 0596 48 42 44	Fort-de-France
15	12 septembre	Illettrisme en entreprise	APPRENDRE POUR S'ENVOLER & ROTARY CLUB CŒUR CARAIBE Isabelle FACELINA-CHAUMET apprendrepoursenvoler@gmail.com Tél. 0696 39 07 06	Schoelcher
16	13 septembre	Comment faire du numérique une clé pour renouer avec les apprentissages chez l'adulte en situation d'illettrisme ?	AGEFMA-CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME Céline JEROME celine.jerome@agefma.fr Té. 0800 11 10 35/0696 05 53 74	Fort-de-France



<https://www.illettrisme-journees.fr/programme/?date-debut=2019-08-21&date-fin=2019-12-31®ion=27>